

Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner (maximum avec pièce justificative)	14,75 \$
Dîner (maximum avec pièce justificative)	23,00 \$
Souper (maximum avec pièce justificative)	28,40 \$
Coucher (maximum avec pièce justificative)	145,20 \$
(sans pièce justificative)	35,00 \$

Stationnement et taxi avec pièce justificative

Kilométrage 0,53 \$

Kilométrage (voiture hybride) 0,53 \$

FRAIS DE GARDE

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 enfants
Avant-midi	11,50 \$	17,25 \$	22,75 \$	5,95 \$
Après-midi	11,50 \$	17,25 \$	22,75 \$	5,95 \$
Soirée – pour le travail après 18 h	17,45 \$	22,75 \$	28,20 \$	5,95 \$
Nuit – pour le travail après 24 h	23,05 \$	33,95 \$	47,35 \$	5,95 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de **11,50 \$** pour 1 enfant et de **5,95 \$** additionnels pour chaque enfant.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.

Il est important de détailler les frais de garde chaque jour sur les rapports de dépenses.